



Modification montant loyer

Par **VILLEDIEU41**, le **02/04/2012** à **15:20**

Bonjour,

Je viens de signer un bail pour une location d'un F3 vendredi dernier.
or il s'avère qu'un lit de 140 ne pas être monté dans les chambres car l'escalier ne se démonte pas et de plus est trop étroit.

Avons-nous la possibilité de revoir le montant du loyer ?

Suis-je en droit de demander la révision du loyer car nous devons investir dans 4 nouveaux sommiers (2 chambres dans lesquelles nous comptons installer 2 lit en 140).

Merci de votre conseil.

Par **cocotte1003**, le **02/04/2012** à **19:49**

Bonjour, normalement non ais demandez quand meme à l'ADIL de votre secteur. Merc iaussi de confirmer par la suite, cordialement

Par **Marion2**, le **02/04/2012** à **19:59**

Je ne pense pas. Vous avez bien visiter ce logemnet avant de signer le bail ?

Si c'est le cas, vous n'avez aucun recours.